

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GAROUSSI INC.	Numéro de permis 2013055	Date d'inspection Le 07 juillet 2021	
Nom de l'établissement Le Pavillon du Sommet		Numéro de téléphone (506) 382-3282	
Adresse 701 Ryan St Moncton NB E1G 5R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, la salle des enfants était temporairement située dans la cafeteria car le plancher de la salle de la garderie était en train d'être ciré.

Les procédures relatives à la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été respectées.

Les enfants jouaient dehors dans leurs aires de jeu lors de la visite.

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 juillet 2021

Date

original signé par
Stéphanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juillet 2021

Date